

UN MORCEAU DE VILLE EN MUTATION

Le périmètre Pôle Gare

Inaugurée en 1916, la gare de Lausanne doit être agrandie pour s'adapter au nombre croissant de voyageuses et voyageurs. Cette indispensable modernisation comprendra un nouveau hub de transports publics sur et sous la place de la Gare, ainsi que trois généreux passages sous-voies qui relieront la gare au quartier Sous-gare. Les quais seront également élargis et pourront accueillir des trains d'une longueur de 400 mètres.

Le développement du périmètre Pôle Gare intègre en son cœur la gare, la place de la Gare et son sous-sol, Plateforme 10 à l'ouest, les quartiers Sous-gare et des Fleurettes au sud, celui de la Rasude à l'est, ainsi que les espaces publics reliant ces différents secteurs entre eux.

Cette mutation de grande envergure est accompagnée par la Ville de Lausanne. C'est elle qui assure la coordination avec l'ensemble des responsables de projets impliqués : la Confédération, les CFF, le Canton de Vaud, la Société de Valorisation de la Rasude et les Transports publics de la région lausannoise.

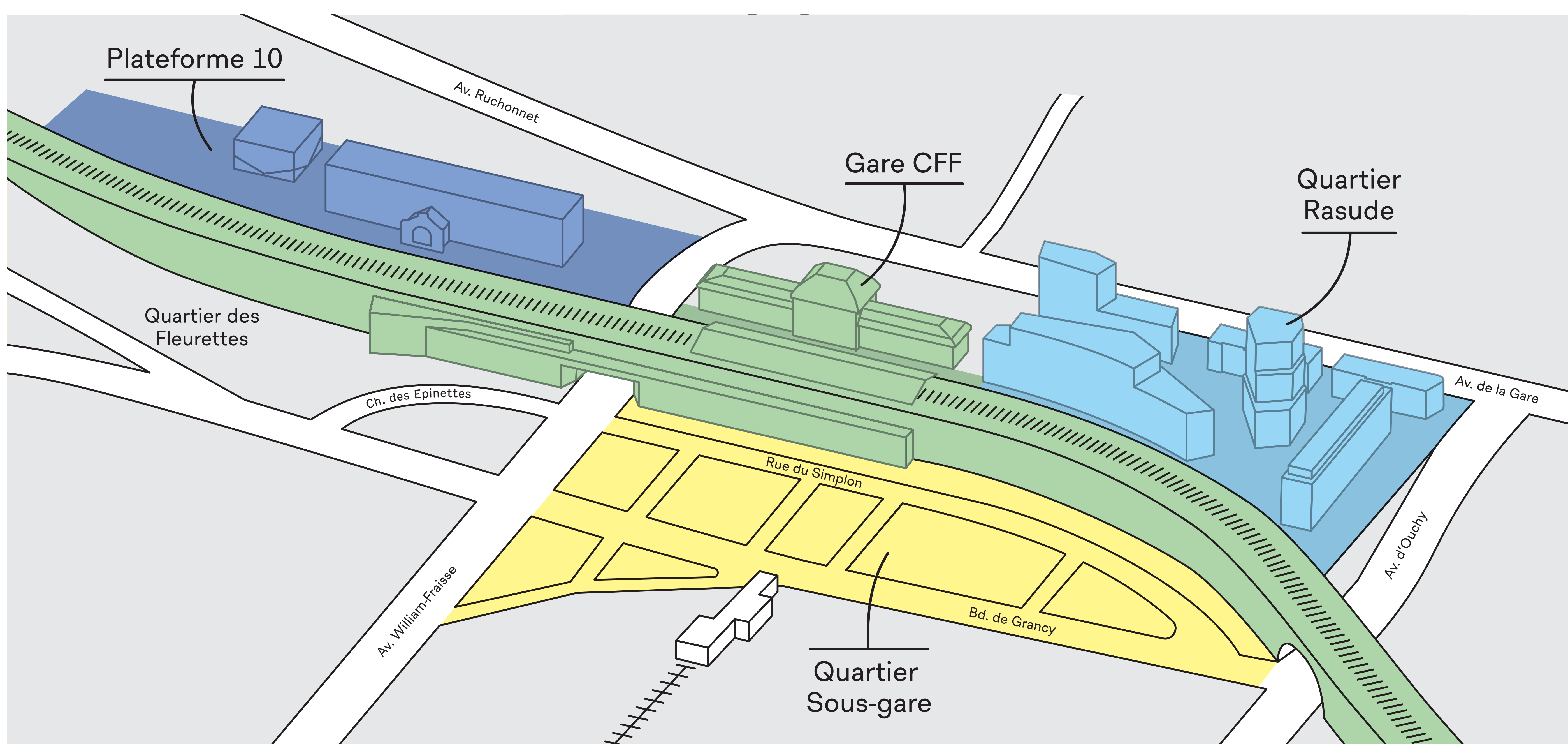
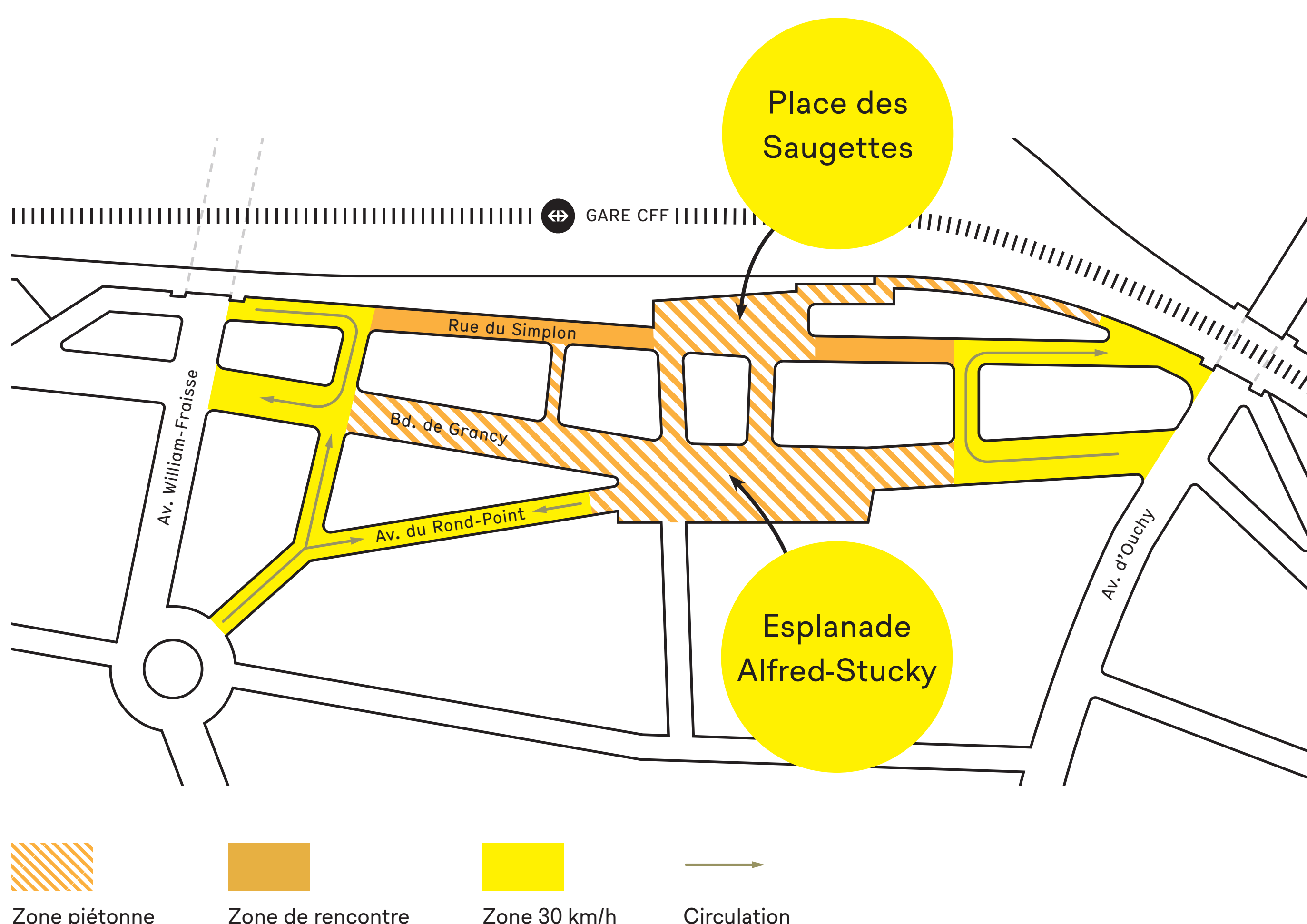


Image d'illustration



Réaménagement du secteur Sous-gare. Planning intentionnel, sous réserve de modifications

Des espaces publics réaménagés

Pour la Ville, ces différents projets sont l'occasion de repenser les espaces publics du secteur en partenariat avec la population lausannoise dans l'objectif de préserver l'attractivité des quartiers et de renforcer la qualité de vie.

Voisin direct du chantier d'agrandissement et de modernisation de la gare, le quartier Sous-gare connaîtra également une évolution de ses espaces publics cordonnée avec le chantier de la gare. L'élargissement des quais de la gare est rendu possible par la démolition des bâtiments 22, 24 et 26 de la rue du Simplon et de l'actuel parking. Ainsi ouverte sur le sud, la gare aura une nouvelle façade. Ces déploiements permettront de créer de nouvelles places et une importante zone piétonne dans le quartier.

DES ÉVOLUTIONS PLANIFIÉES PAR ÉTAPES

Parole à la population

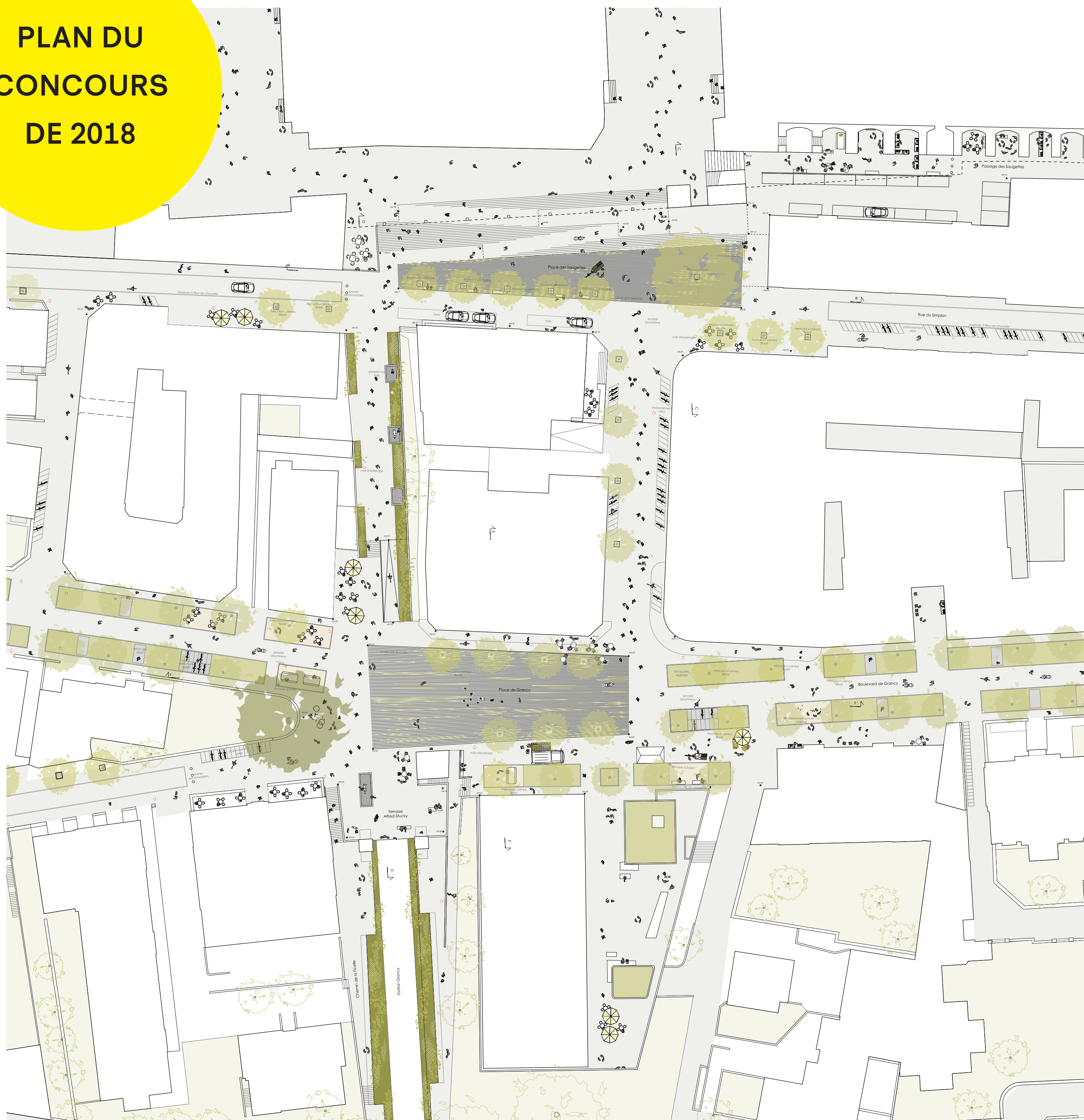
Afin de mieux cerner les attentes d'une population déjà bien établie dans le quartier, un premier volet de démarche participative intitulée « Sous-gare, prend Place ! » a été organisé en 2016. Les usagers et usagers ont été invité.e.s à s'exprimer sur le réaménagement des espaces publics grâce à une enquête en ligne et lors d'ateliers.

Les résultats obtenus ont souligné la volonté de renforcer l'identité conviviale, le tissu commercial et la végétalisation du quartier. La piétonnisation, l'accessibilité pour



Place des Saugettes, image du projet lauréat du concours d'aménagement, Pascal Heyraud et Roland Ribí & Associés, 2018

PLAN DU CONCOURS DE 2018



Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés, 2018.

les vélos ainsi que la modération du trafic automobile étaient également attendues.

Ces informations ont alimenté le cahier des charges du concours pour l'aménagement des espaces publics Sous-gare ouvert en 2017.

Les rapports détaillés de l'enquête et des ateliers sont disponibles sur www.polegare.ch

Des espaces publics à venir

Sélectionné à l'unanimité en 2018, le projet retenu – *Le Boulevard* de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés – intègre les éléments phares issus de la démarche participative tout en préservant l'esprit des lieux.

La future entrée sud de la gare débouchera sur une nouvelle place dite « des Saugettes ». Cet espace public offrira une aire de détente en relation avec l'identité et la qualité de vie du quartier. Il sera connecté à une seconde place, aménagée dans son axe : l'esplanade Alfred-Stucky.

Ces deux places, ainsi que la majorité du boulevard de Grancy, deviendront piétonnes et seront conçues comme de véritables espaces de vie conviviaux et végétalisés où la mobilité active sera prioritaire.

IMAGE DU CONCOURS DE 2018



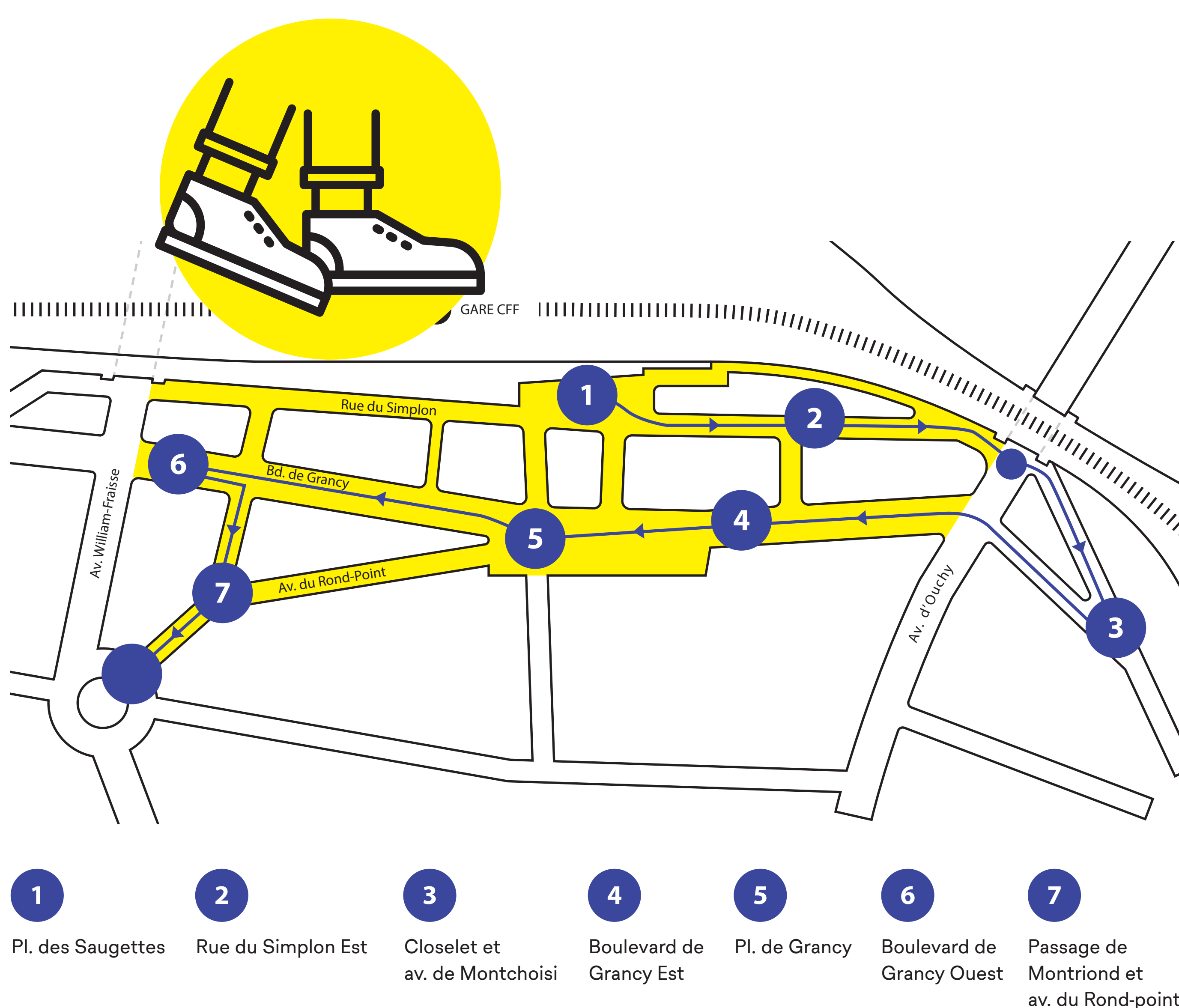
Esplanade Alfred-Stucky, image du projet lauréat du concours d'aménagement, Pascal Heyraud et Roland Ribí & Associés, 2018

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Pour affiner le projet en cours de développement, un nouveau volet de démarche participative a été organisé au printemps 2023.

La démarche « Espaces publics sous-gare, participez ! » a abordé plus précisément les souhaits de la population en termes d'usages des futurs espaces publics.

Un point d'information sur la place des Saugettes (devant l'entrée sud-est de la gare) a permis de renseigner les habitant·e·s et passant·e·s sur l'historique du projet et d'inviter à l'atelier participatif de mars 2023.



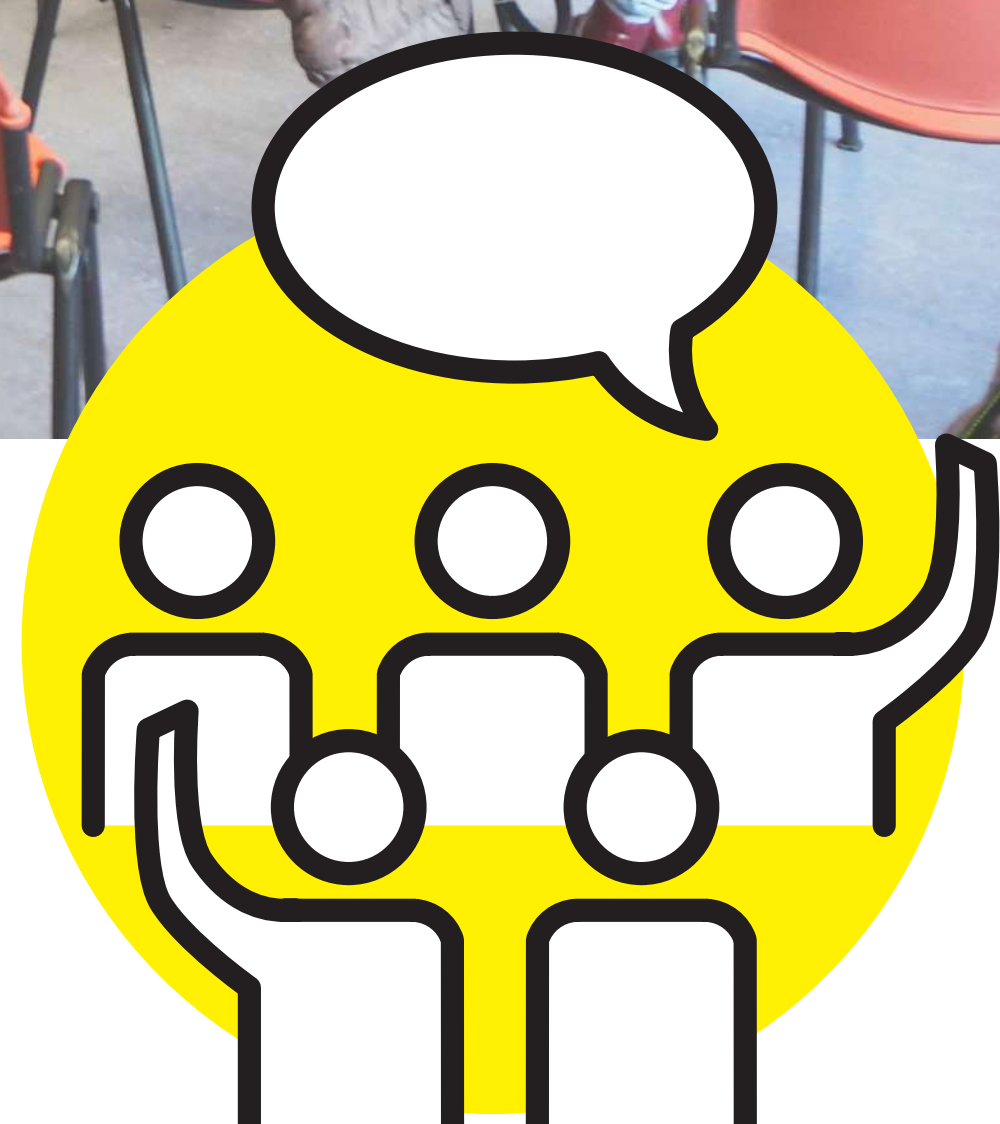
Plan du parcours avec les points d'arrêts numérotés



Présentation du projet au début de la marche commentée



Restitution à la Maison de Quartier sous-gare



L'atelier participatif consistait en une marche commentée et un micro-trottoir.

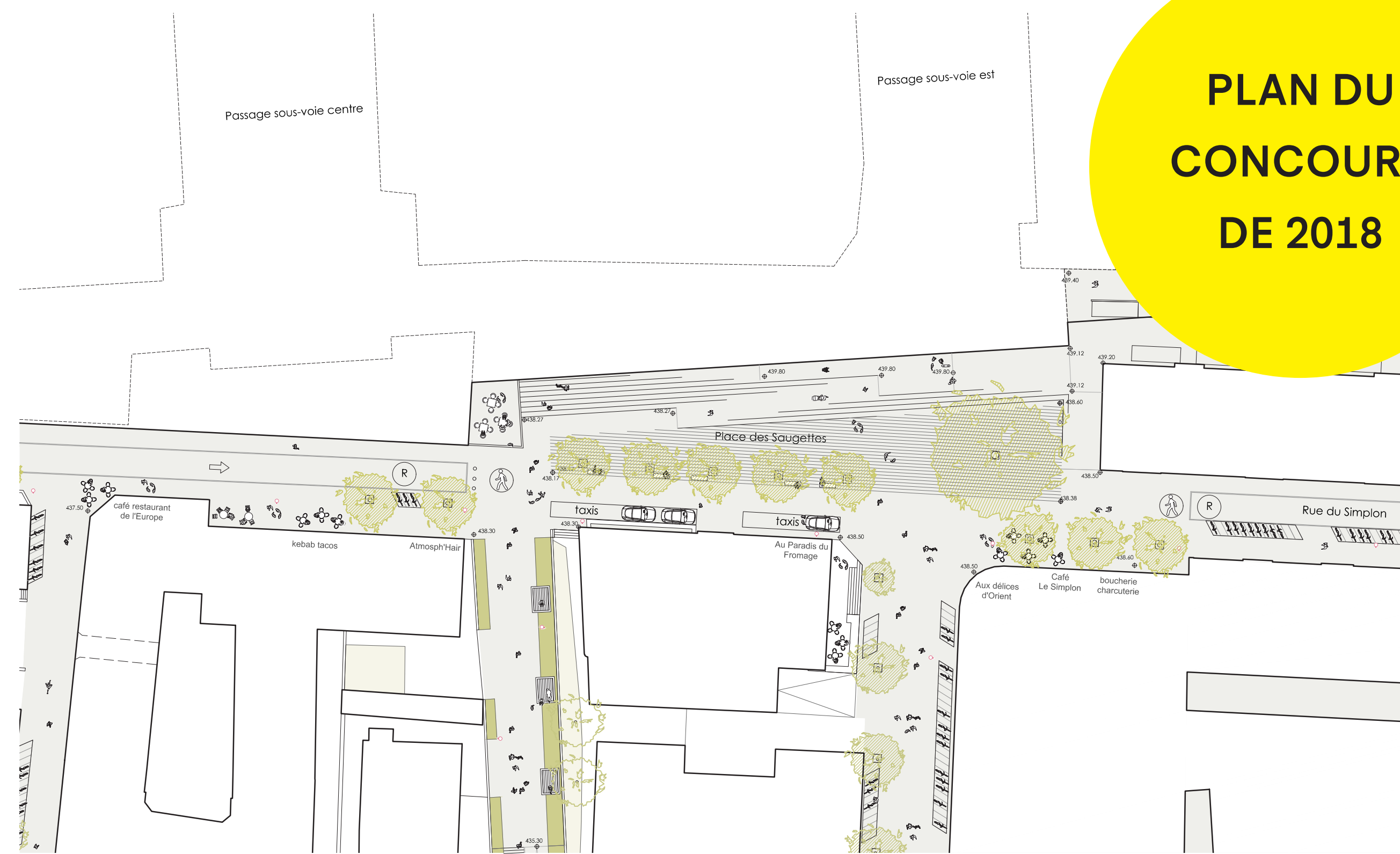
Durant l'atelier, les grands principes du projet d'aménagement des espaces publics sous-gare ont été présentés, et les sept lieux-clés du projet visités lors de la marche commentée. En parallèle, le micro-trottoir a été mené avec des passant·e·s aux mêmes lieux-clés pour recueillir, dans des échanges plus individuels (entretiens semi-directifs), les avis des usager·ère·s du quartier. Une restitution synthétique a été faite à la fin de l'atelier, à la Maison de Quartier Sous-gare.

Nous vous présentons les résultats de l'atelier. Les commentaires des participant·e·s sont regroupés par lieux-clé et organisés par thématique: animation, mobilier, végétation et mobilité.

PLACE DES SAUGETTES

La future place « des Saugettes », lieu de transition et de passage entre la gare et le quartier, deviendra une espace de vie convivial avec une identité propre. Implantée au pied de l'escalier d'accès à la gare, la sobriété de son aménagement, la densité de son arborisation et son statut de zone piétonne ouverte à différents usages en feront un lieu de rencontre apaisé.

PLAN DU CONCOURS DE 2018



Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés, 2018. Illustration ci-dessous par Pascal Heyraud, architecte paysagiste, 2023.

VOUS NOUS AVEZ DIT...

ILLUSTRATION DE L'AVANT-PROJET EN COURS



ANIMATION



MOBILIER



VÉGÉTATION



👍 La place, lieu de passage animé, à l'abri du vent et relativement ensoleillée permet de se donner rendez-vous, de s'y arrêter brièvement. Lieu central du quartier, la place est intimiste contrairement à la place de Grancy. Son identité spécifique, ses terrasses et sa végétalisation en font une place lausannoise typique.

❓ Est-ce que le marché sur la place est utile compte tenu de l'offre commerciale dans le quartier ?

→ RÉPONSE DE LA VILLE

L'organisation de manifestations, dont font partie les marchés, permet d'animer le quartier et de maintenir son attractivité sociale et économique.

💡 Rendre l'aménagement encore plus propice à différents usages (attendre le train/quelqu'un, manger sur le pouce, boire un verre, etc.) pour devenir un réel lieu d'accueil. Une fontaine, voire des jeux d'eau enrichiraient la place.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Pour préserver la qualité de vie dans le quartier, l'aménagement de la place des Saugettes sera propice à la rencontre, à la flânerie et rendra possible différents usages. L'arborisation et le mobilier ont été renforcés depuis le concours. La mise en place d'une fontaine sera prise en considération.

💡 Pour les riverain·e·s, il s'agit d'être préservé·e·s des nuisances sonores, de la saleté et de la pollution lumineuse de l'éclairage des vitrines des commerces de la gare. Assurer le calme de la place.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

L'objectif de la future place des Saugettes est d'offrir une véritable place de quartier et un lieu d'accès à l'entrée sud de la gare. Il s'agit d'y maintenir une ambiance apaisée (luminosité, usages, etc.), lieu de vie pour la population et des espaces de séjour pour les usagères et usagers de la gare. La thématique du littering fera l'objet d'une réflexion pour le quartier.

Quant à la thématique de la pollution lumineuse, une réflexion est menée pour répondre aux enjeux de l'éclairage (intensité lumineuse et adaptation selon l'horaire).

💡 L'animation de la place avec des terrasses serait bienvenue.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

La piétonnisation de la place et son aménagement sont propices aux terrasses qui dépendent de l'initiative des commerçantes et commerçants.

💡 L'arborisation, existante avant le chantier, et la végétalisation sont attendues (prairie ou champ). L'ensemble est à concilier avec les importants flux piétons.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

L'arborisation et la végétalisation du quartier sont les enjeux centraux du projet pour lutter contre les îlots de chaleur. Ainsi, le nombre d'arbres et leur canopée seront fortement renforcés en tenant compte des importants flux au sein du quartier.

👍 Élément apprécié, à conserver

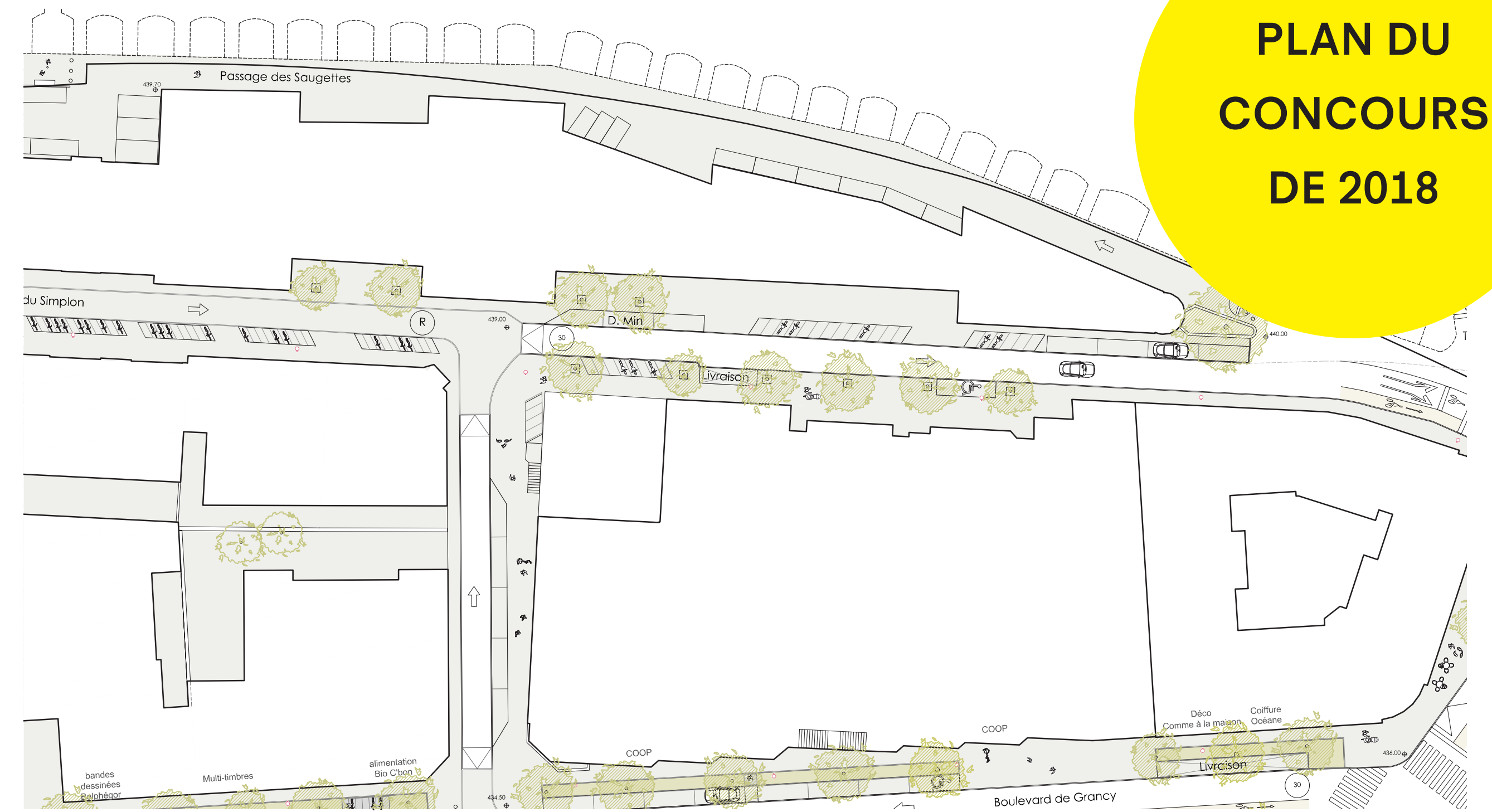
💡 Élément à améliorer, attente, recommandation

❓ Question ou doute

RUE DU SIMPLON EST

Cette portion de la rue du Simplon est arpentée par de nombreuses personnes qui se rendent à la gare. Piétonne entre la place des Saugettes et l'angle avec le boulevard de Grancy, puis carrossable en direction du carrefour du Closelet, la priorité sera donnée à la mobilité active (vélos, piétons) par un aménagement propice et une arborisation renforcée.

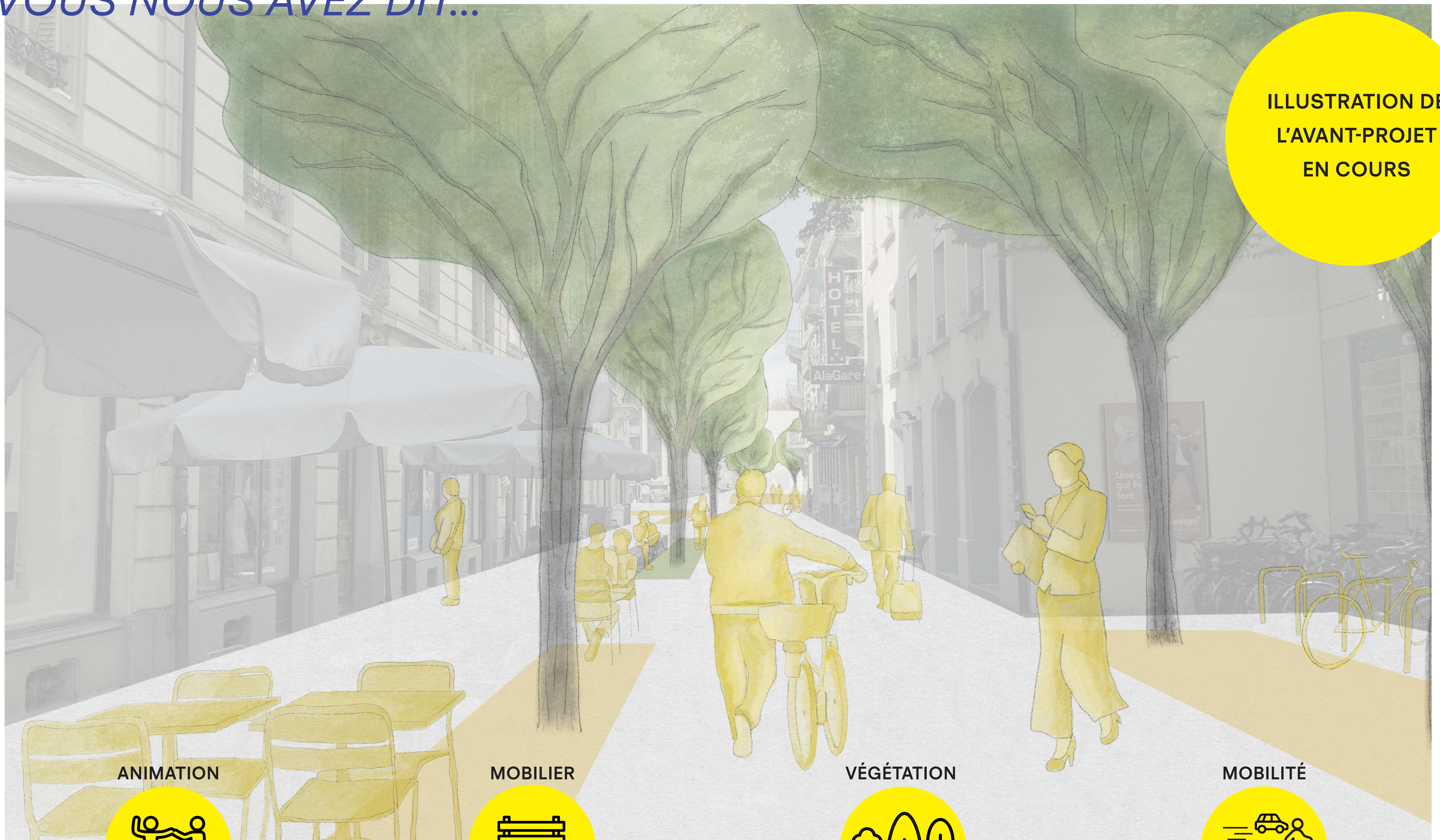
PLAN DU
CONCOURS
DE 2018



Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés, 2018. Illustration ci-dessous par Pascal Heyraud, architecte paysagiste, 2023.

VOUS NOUS AVEZ DIT...

ILLUSTRATION DE
L'AVANT-PROJET
EN COURS



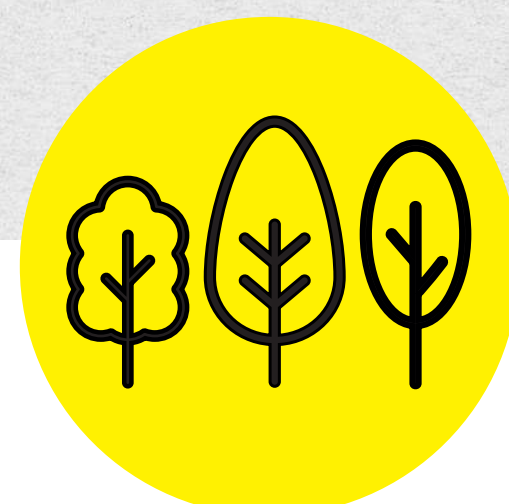
ANIMATION



MOBILIER



VÉGÉTATION



MOBILITÉ



👍 Endroit calme, de transition entre les Saugettes et le Closelet, à l'ambiance moins commerciale.

💡 Les arcades des Saugettes font partie de l'histoire du quartier (stalles pour chevaux de la Poste), mais sont laides et délabrées. Leur utilisation est difficile hormis pour des activités éphémères (apéro, atelier vélo). Les embellir en y intégrant par exemple du stationnement vélo avec des services dédiés serait apprécié.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Les arcades des Saugettes sont la propriété des CFF. Des discussions sont en cours pour envisager une étude de faisabilité (réhabilitation, programme d'activités, etc.).

💡 Aménager une terrasse devant la brasserie en lieu et place du stationnement vélo, voir la disposer sur la rue perpendiculaire au soleil et à l'abri du vent.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le projet permettra un aménagement de terrasse devant la brasserie et potentiellement sur le haut de la rue perpendiculaire.

💡 Installer des assises sur la placette privée.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Ces espaces ne sont pas sous la responsabilité de la Ville, mais il est envisageable de contacter les propriétaires privés pour les inciter à aménager certains espaces.

👍 Ombrage et fraîcheur sont appréciés, surtout l'été.

💡 Pallier le sentiment d'insécurité par de l'éclairage.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le projet d'aménagement des espaces publics comprend la mise en place d'un éclairage public qui répondra à ces enjeux.

💡 Lieu très fréquenté par les piétons mais encombré par le stationnement vélo. Libérer les espaces publics, voire élargir les trottoirs. Répartir le stationnement vélos dans tout le quartier sans diminuer l'offre globale.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Une réduction des gabarits de la chaussée en lien avec le régime de vitesse est en cours d'analyse. Elle permettrait une augmentation de la place pour les piétons et les cyclistes. Le stationnement vélo, avec des grandes poches proches de la gare et des petites poches dans tout le quartier, permettra de répondre aux besoins.

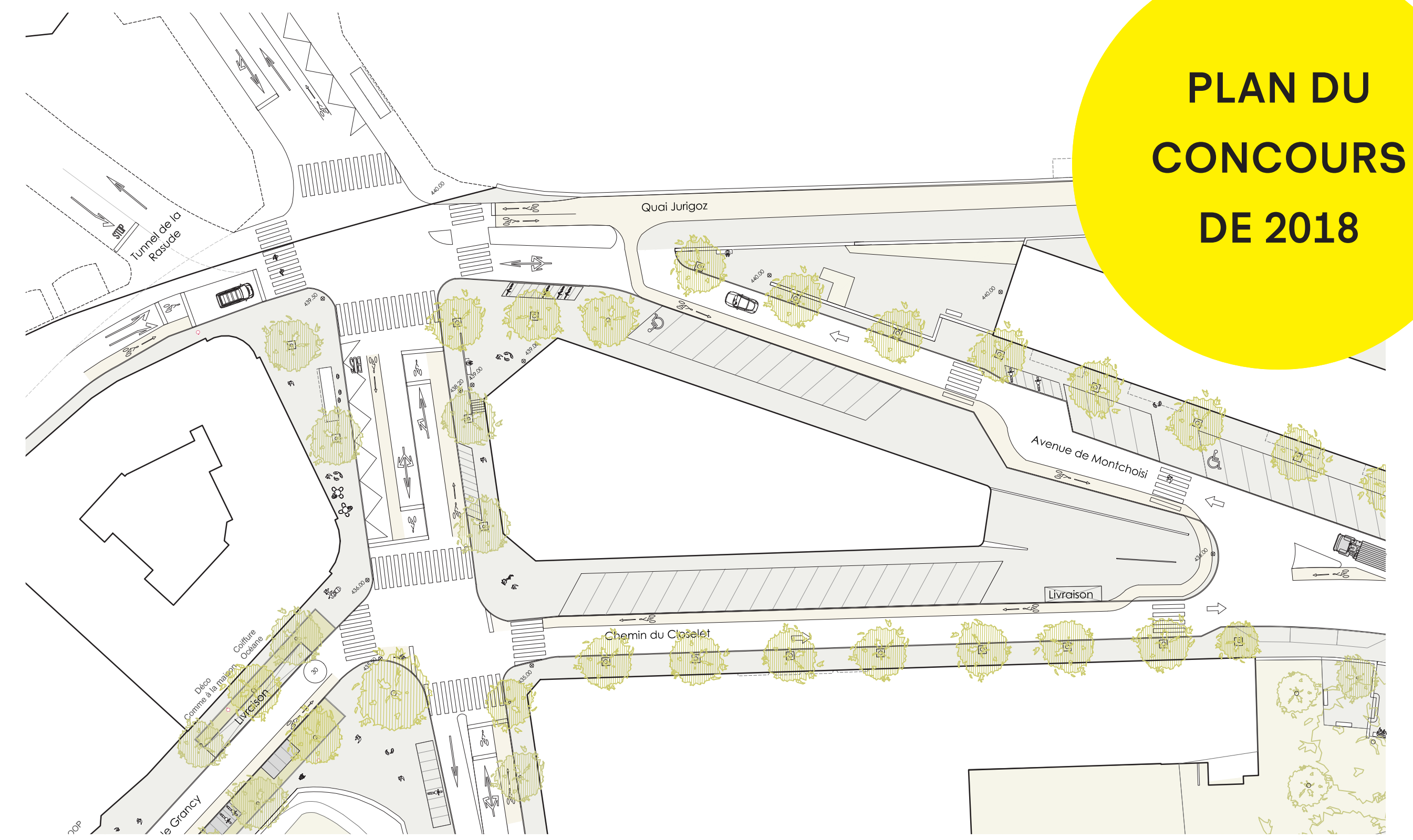
👍 Élément apprécié, à conserver

💡 Élément à améliorer, attente, recommandation

? Question ou doute

CARREFOUR DU CLOSELET ET AV. DE MONTCHOISI

Le réaménagement de ce carrefour urbain, par un important élargissement des trottoirs et la diminution de l'espace de la chaussée dédié à la voiture, offrira aux piéton-ne-s et aux cyclistes des cheminements aisés et des espaces sécurisés. Les arbres, les revêtements perméables et le mobilier urbain compléteront cette mutation.



PLAN DU
CONCOURS
DE 2018

Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés, 2018.
Illustration ci-dessous par Pascal Heyraud, architecte paysagiste, 2023.

VOUS NOUS AVEZ DIT...

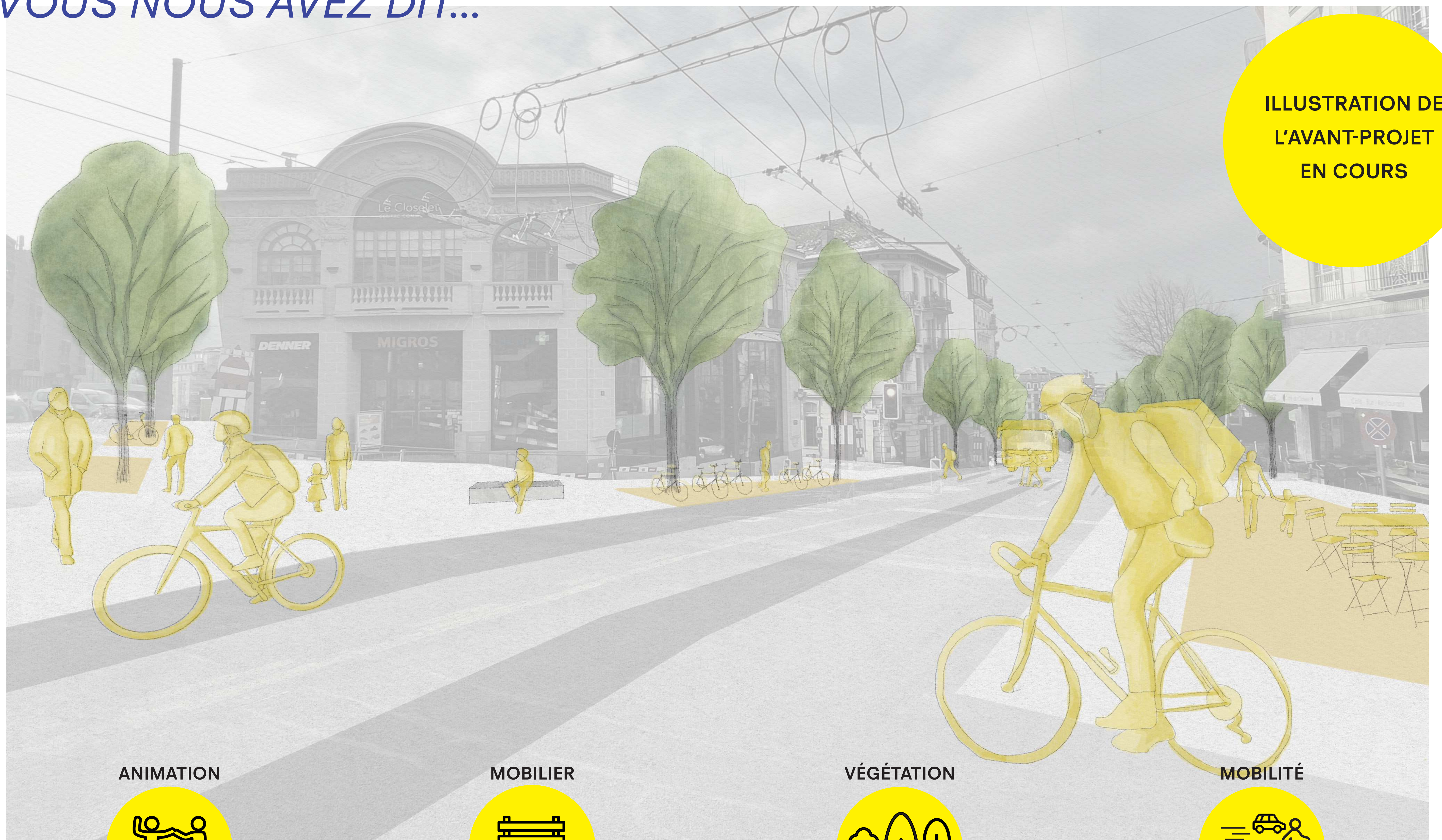


ILLUSTRATION DE
L'AVANT-PROJET
EN COURS

ANIMATION



💡 Les espaces publics autour du carrefour du Closelet subissent les nuisances sonores du trafic routier et ferroviaire. La traversée piétonne de l'av. d'Ouchy, qui impose des détours pour certains cheminements, a été améliorée, mais peut encore l'être, tout comme l'assainissement du bruit dans le secteur.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le réaménagement de ce carrefour a pour objectif la réduction de l'espace dédié à la voiture au profit des mobilités actives (piéton-ne-s et cyclistes). Les traversées piétonnes, en lien avec les lignes de désir, sont en cours d'étude. L'étude sur le bruit routier (immissions sonores) permettra de définir les besoins de mesures d'assainissement.

👍 Parc Rongimel, espace vert discret mais bien utilisé.

MOBILIER



💡 Améliorer légèrement le parc Rongimel (bancs, usages) plutôt que la rue.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

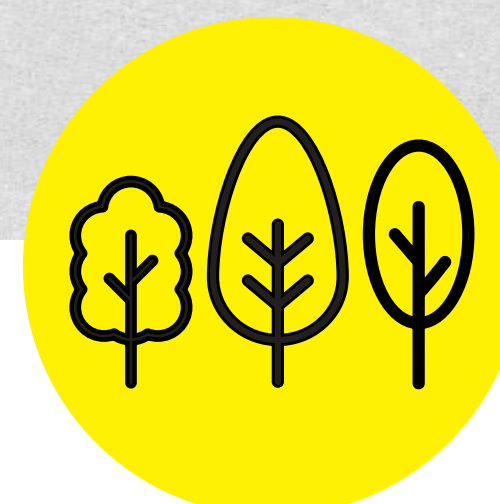
Le parc de Rongimel est en dehors du périmètre du projet. Ce souhait est transmis au service de la Ville concerné.

💡 Des améliorations sont attendues en termes d'assises devant la Migros, des toilettes publiques et des parois antibruit (quai Jurigoz).

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Des adaptations de l'aménagement en termes d'assises sont envisageables selon les besoins. L'objectif est d'aménager des espaces accueillants pour passer du temps. L'étude sur le bruit routier (immissions sonores) permettra de définir les besoins de mesures d'assainissement. Le service en charge des toilettes publiques considérera cette demande dans son approche générale du territoire de la Ville.

VÉGÉTATION



👍 L'élargissement des trottoirs autour du carrefour est un plus et ceux au nord des avenues sont larges et confortables. Ils accueillent les nombreuses et nombreux piéton-ne-s traversant le quartier ou accédant aux divers commerces.

💡 Revêtement perméable pour accompagner l'élargissement des trottoirs ou maintien à un minimum 2,5 m, sans réduction au profit du stationnement de voitures.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le projet prend en compte l'intégration d'un revêtement perméable. Cela répond à différents enjeux : réduction des îlots de chaleur, ville éponge (désimperméabilisation des sols) et amélioration des conditions pour les arbres.

👍 Liaison piétonne vers l'av. Jurigoz.

MOBILITÉ



👍 Liaison cyclable entre le boulevard de Grancy et le ch. du Closelet appréciée.

💡 Préserver la qualité de l'élargissement du trottoir nord de l'av. de Montchoisi, mais décaler les arbres des façades et les intercaler entre les places de stationnement, avec une bande plantée entre eux.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le stationnement sera limité au profit de la végétalisation. La plantation d'arbres en quinconce entre le trottoir nord et le sud de l'av. Montchoisi sera renforcée.

💡 Maintien des places de stationnement sur le trottoir nord pour l'accès à la Pharmacie 24.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Des places de stationnement voitures seront conservées à proximité de la Pharmacie 24.

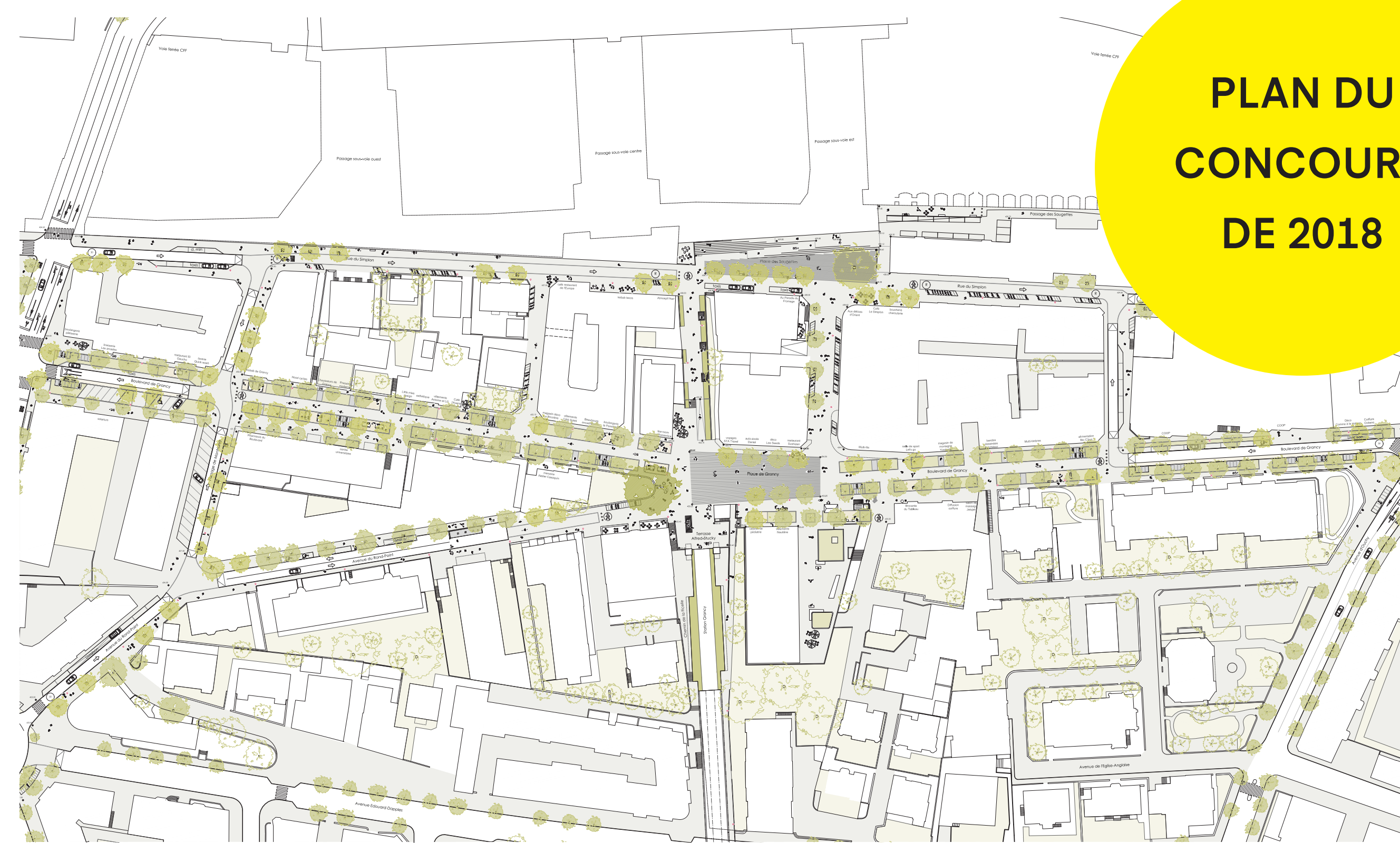
👍 Élément apprécié, à conserver

💡 Élément à améliorer, attente, recommandation

? Question ou doute

BOULEVARD DE GRANCY

La partie piétonne du boulevard, promenade urbaine et de détente à l'ombre des arbres, sera propice à la flânerie, aux rencontres et à une nouvelle appropriation. Le réaménagement permettra de nouveaux usages et activités. Les arbres existants seront conservés et d'autres seront plantés. L'aménagement comprendra aussi des zones perméables, des terrasses et des places pour les vélos.



PLAN DU
CONCOURS
DE 2018

Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés, 2018.
Illustration ci-dessous par Pascal Heyraud, architecte paysagiste, 2023.

VOUS NOUS AVEZ DIT...



OUEST

ANIMATION



MOBILIER



ILLUSTRATION DE
L'AVANT-PROJET
EN COURS

EST

MOBILITÉ



👍 Le boulevard est très fréquenté à toute heure par tout un chacun. On doit pouvoir s'y déplacer rapidement aux heures de pointe, le matin, à midi et le soir.

👍 Le quartier est très utilisé par les piéton-ne-s et comme raccourci entre les rues, du nord au sud. Les trottoirs de l'est du boulevard sont complémentaires selon l'ensoleillement, la chaleur. Ils offrent une déambulation agréable, propice aux rencontres.

💡 Dans le secteur ouest du boulevard, qui est large, des lieux de rencontre au centre de la rue avec des aménagements pourraient faire office de relais sur le chemin du parc de Milan (bancs, jeux pour enfants, poubelles, etc.).

→ **RÉPONSE DE LA VILLE**
Des adaptations de l'aménagement en termes de mobilier urbain sont envisageables selon les besoins. Aménager des espaces accueillants pour passer du temps fait partie des objectifs du projet.

👍 L'axe préférentiel des cyclistes pour traverser le quartier est le boulevard de Grancy. Il le restera malgré la voie verte sur la rue du Simplon.

💡 Maintenir cette portion est de rue piétonne praticable pour les cyclistes et ne pas les obliger à descendre de vélo, juste ralentir.

→ **RÉPONSE DE LA VILLE**
Le projet prévoit de favoriser la traversée vélos de la rue du Simplon en direction de la vélostation sud de la gare. La traversée des vélos sur le boulevard de Grancy sera autorisée.

? Que vont devenir la chaussée et les trottoirs dans la partie piétonne du boulevard est ? Qui pourra circuler où ?

→ **RÉPONSE DE LA VILLE**
L'aménagement d'une zone piétonne implique la suppression des trottoirs, laissant aux piéton-ne-s l'usage de toute la rue, qui sera structurée en trois bandes : une piétonne le long des immeubles, une avec l'arborisation, le stationnement vélos et l'aménagement de terrasses et la dernière au centre permettant la déambulation piétonne et le passage des cyclistes. Les voitures de livraison (avec horaires fixes) ou les ayants droit devront utiliser la bande centrale.

👍 Élément apprécié, à conserver

💡 Élément à améliorer, attente, recommandation

? Question ou doute

PLACE DE GRANCY

La place de Grancy deviendra naturellement le cœur vivant du quartier. Sa configuration, son arborisation et sa proximité aux transports publics en feront un lieu idéal pour des rencontres et la tenue du marché. Des commerces profiteront de l'élargissement du boulevard. La place jouit d'une vue directe sur le lac et le grand paysage.



PLAN DU
CONCOURS
DE 2018

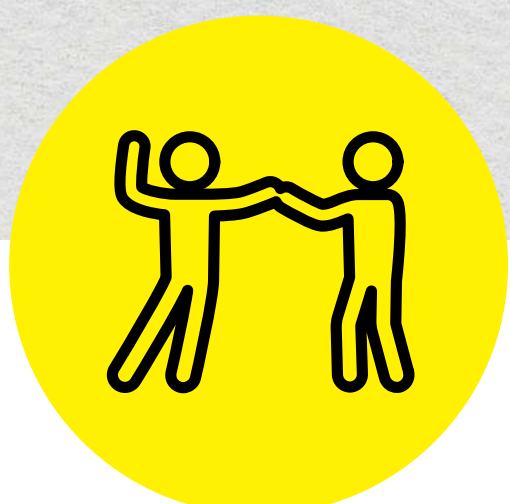
Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribí & Associés, 2018. Illustration ci-dessous par Pascal Heyraud, architecte paysagiste, 2023.

VOUS NOUS AVEZ DIT...



ILLUSTRATION DE
L'AVANT-PROJET
EN COURS

ANIMATION



👍 La place Stucky, avec sa terrasse et sa vue, voisine de la vivante et vraie place Grancy, est appréciée.

💡 Rendre les horaires du marché compatibles avec les horaires de travail (le soir). Maintien au même endroit ou déplacement sur la place des Saugettes, plus fréquentée.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

L'organisation de manifestations, dont font partie les marchés, permet le maintien de l'attractivité du quartier. Les besoins en termes d'horaires et d'emplacement seront analysés en temps voulu.

MOBILIER



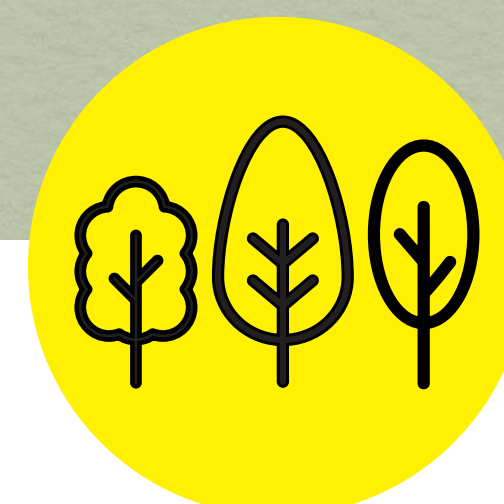
👍 La fréquentation moindre du marché (lu/je 7h à 12h) suscite des inquiétudes. Moins de stands depuis les travaux dans le secteur et concurrence de celui au centre-ville. Il est apprécié et son maintien à la place Stucky est demandé.

? Place Alfred-Stucky : comment gérer les nuisances sonores le soir (personnes qui se posent sur les bancs et mettent de la musique) ?

→ RÉPONSE DE LA VILLE

L'utilisation des espaces publics dans un quartier qui se veut vivant et animé ne doit pas se faire au détriment des résidents-e-s.

VÉGÉTATION



👍 Les terrasses du Tortillard et du Romantica sont agréables.

💡 Une animation du quartier (concerts, marché des plantons, etc.) et des aménagements qui facilitent l'appropriation des espaces publics et la mixité intergénérationnelle (mobilier récréatif, bancs en bois avec dossier, tables, fontaine, etc.), ainsi que plus de végétation pour embellir, sont souhaités.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le projet d'aménagement des espaces publics Sous-gare sera propice à différents usages pour toutes et tous. Accueillant et apaisé, il sera propice à des animations de quartier.

MOBILITÉ



👍 Sont appréciées la station M2, plus accessible et agréable que celle de la gare, et les liaisons piétonnes longeant le M2 jusqu'à l'av. Edouard Dapples.

? Zone piétonne : circulation des voitures admise ?

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Oui, pour les ayants droit, et livraison (avec horaires fixes) en roulant à la vitesse du pas.

💡 Station M2 : améliorer la lisibilité de l'accès piéton à la station.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Un projet de signalétique permettra la mise en place d'informations claires dans tout le quartier.

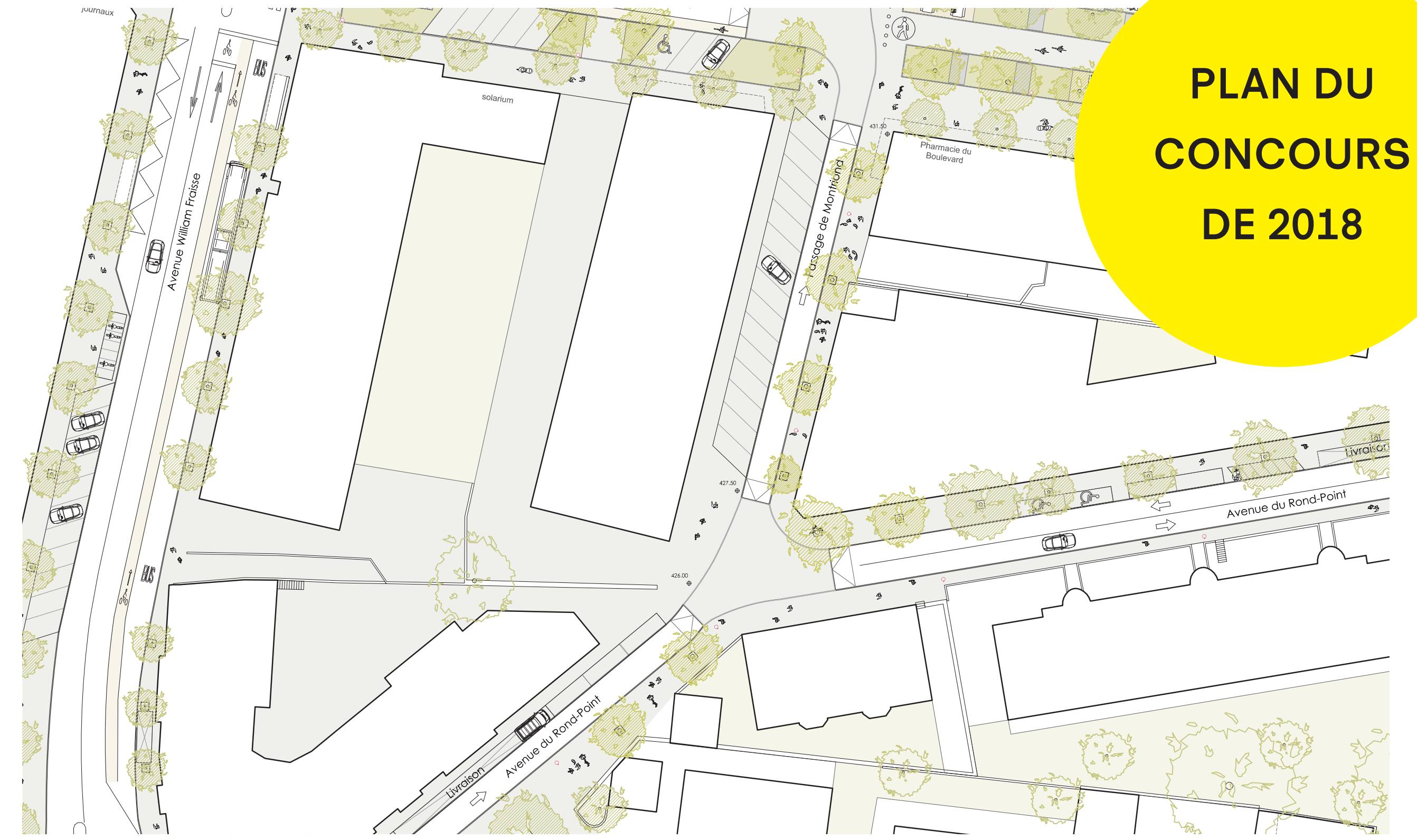
👍 Élément apprécié, à conserver

💡 Élément à améliorer, attente, recommandation

? Question ou doute

PASSAGE DE MONTRIOND ET AV. DU ROND-POINT

Le passage de Montriond sera aménagé dans le même esprit que le reste du quartier. Comportant un élargissement des trottoirs intégrant des bandes perméables arborisées. Le stationnement de voitures et de vélos sera possible.



PLAN DU
CONCOURS
DE 2018

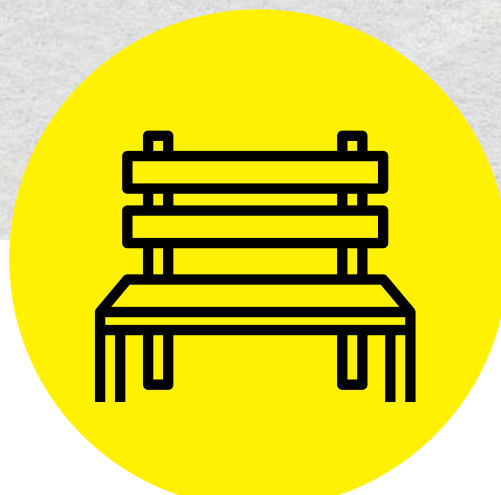
Plan du projet lauréat : Le Boulevard de Pascal Heyraud, architecte paysagiste, et Roland Ribé & Associés, 2018.
Illustration ci-dessous par Pascal Heyraud, architecte paysagiste, 2023.

VOUS NOUS AVEZ DIT...



ILLUSTRATION DE
L'AVANT-PROJET
EN COURS

MOBILIER



VÉGÉTATION



MOBILITÉ



💡 Aménager des assises pour éviter de devoir s'asseoir sur les rebords de fenêtres et vitrines des immeubles alentour.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Des assises ont été intégrées au projet et des adaptations de l'aménagement en termes de mobilier urbain sont envisageables selon les besoins. Aménager des espaces accueillants pour passer du temps fait partie des objectifs du projet.

? Qu'en est-il de l'abattage des arbres pour la surélévation du bâtiment hébergeant la mosquée ?

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Il n'y a pas de projet de transformation de la mosquée qui soit en cours.

💡 av. du Rond-Point : donner plus de place aux arbres.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Les places de stationnement sur le trottoir nord de l'av. du Rond-Point seront remplacées par de la végétalisation et du stationnement vélo. Des arbres seront également plantés sur le trottoir sud.

💡 Prévoir des places de stationnement pour les besoins des personnes venant à la mosquée depuis d'autres villes.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Les places de stationnement privées seront maintenues et accessibles. Quant aux places publiques dans le quartier à vocation piétonne, elles seront réduites au vu de son excellente desserte en transports publics. Le futur parking souterrain des Epinettes sera situé à 150 m.

💡 Si possible, rendre l'avenue piétonne. La pacification du trafic est déjà appréciée.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Le boulevard de Grancy sera majoritairement piéton et l'av. du Rond-Point apaisée avec un renforcement significatif de la végétation.

👍 Axe piéton d'importance (gymnasiens, écoles, bureaux, etc.) pour accéder au parc de Milan, en particulier aux heures de pointe.

💡 Dans cette rue, les piétons utilisant de préférence le trottoir sud sont à l'étroit. Le trottoir nord est encombré par des arbres et des véhicules (cars, voitures en double file). Donner plus de place aux piétons et empêcher le stationnement sur les trottoirs.

→ RÉPONSE DE LA VILLE

Une réflexion sur les régimes de vitesse est en cours d'analyse. Elle permettrait de donner la priorité aux piétons et de supprimer les notions de trottoirs et bordures. Les places de stationnement sur le trottoir nord de l'av. du Rond-Point seront remplacées au profit de la végétalisation et du stationnement vélo.

👍 Élément apprécié, à conserver

💡 Élément à améliorer, attente, recommandation

? Question ou doute

SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET SUITE DU PROJET

La démarche participative de 2023 a montré un fort attachement des habitant·e·s à leur quartier, notamment pour sa centralité, son tissu commercial, ses terrasses, les vues sur le lac et sa proximité avec le parc de Milan.

Dans l'ensemble, les participant·e·s ont eu des avis convergents et en phase avec les principes du projet lauréat du concours de 2018. Le renforcement de la végétalisation et l'amélioration de la qualité de vie (piétonnisation, réduction du trafic et des nuisances sonores) dans les espaces publics ont été notamment salués.

Une attention particulière est demandée pour préserver l'esprit et l'ambiance « de quartier » dans le cadre de la mutation de ce pôle urbain majeur. Dans ce sens, les participant·e·s sont sensibles à la question de l'identité des places des Saugettes et de Grancy qui sont au cœur du quartier. Il s'agit de les distinguer tout en préservant leurs caractères actuels.

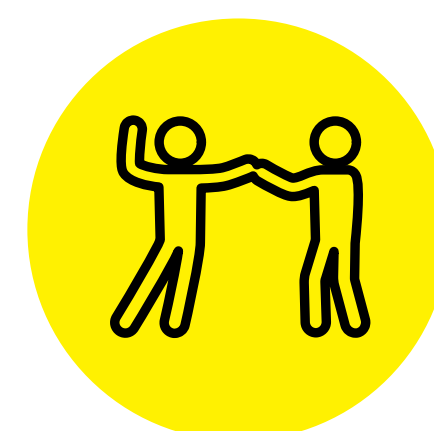
→ SUITE DU PROJET

Le volet de démarche participative initié en mars 2023 concernant les usages en lien avec le réaménagement du quartier Sous-gare a permis aux participantes et participants de relayer à la Ville les aspects du projet qui sont appréciés et à conserver, les éléments à améliorer ainsi que des recommandations, des questions ou des doutes. Cette étape de restitution marque une étape importante concernant les usages pour le projet de réaménagement du quartier. Munie de l'ensemble des informations des participantes et participants, la Ville s'y référera dans la poursuite de cette phase d'étude.



Marche commentée, entre le Passage de Montriond et l'av. du Rond-Point

ANIMATION



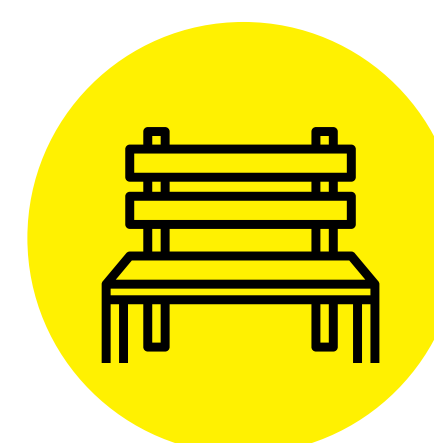
Aujourd'hui, la vie de quartier est appréciée et son maintien, voire son renforcement, est souhaité. Les terrasses sont ainsi appréciées pour l'animation qu'elles induisent, et il est souhaité que le marché puisse perdurer. Sur les places du quartier et le long du boulevard de Grancy, les participant·e·s souhaiteraient plus d'aménagements ludiques et adaptés aux enfants comme relais jusqu'au parc de Milan. Certains usages pourraient être facilités dans le quartier : usages courts (manger sur le pouce ou attendre) à la place des Saugettes, animations sur la place de Grancy.

MOBILITÉ



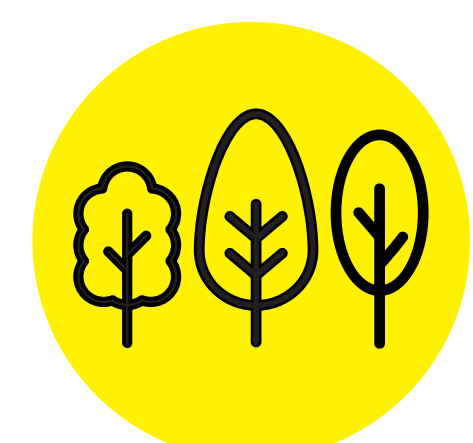
La réduction du trafic motorisé et la piétonnisation d'une partie du quartier sont bien accueillies. Il est souhaité que la qualité des cheminements piétons, et notamment la largeur des trottoirs, soit préservée et même renforcée dans tout le quartier. Les traversées et liaisons piétonnes sont appréciées. Pour les cyclistes, il est souhaité de maintenir de bonnes liaisons cyclables dans les futures zones piétonnes, sur les deux axes traversant le quartier (rue du Simplon et boulevard de Grancy). La suppression de places de parc dans certaines parties du quartier suscite des craintes. L'accès à la pharmacie 24 devrait notamment être garanti.

MOBILIER



De manière générale, en plus du développement de terrasses (place des Saugettes, rue du Simplon est), le mobilier urbain pourrait être renforcé pour permettre de s'asseoir ou de se poser. C'est notamment le cas sur les places, mais aussi sur la rue du Simplon (take-away) ou près de la mosquée du passage de Montriond. Les choix d'aménagement et de mobilier urbain devraient tenir compte des différents besoins des usager·ère·s, selon leurs parcours de vie : bancs avec dossiers pour les seniors, mobilier ludique pour les enfants, par ex.

VÉGÉTATION



La végétation et l'arborisation du quartier sont appréciées et leur renforcement est accueillie très favorablement par les participant·e·s. La désimperméabilisation des sols est bienvenue. Il s'agit d'avoir une attention particulière pour que la végétalisation n'empiète pas sur l'espace des trottoirs, au détriment des piéton·ne·s.

